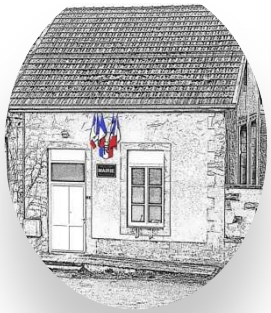
République Française



Département HAUTE-MARNE

COMMUNE DE VAILLANT

Procès-verbal faisant office de compte-rendu

Séance du 13 Juin 2026

L'an 2026 et le 13 Juin à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de VAILLANT sous la présidence de REYBARD Pascal, le Maire.

Présents : COSTES Valérie, MOILLERON Nadège, REYBARD Pascal, MOILLERON Fabrice, LEFEVRE Maxime

Excusés :

Date de la convocation : 08/06/2026

Date d'affichage : 08/06/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE Le : 15/06/2026

Et publication ou notification Du : 15/06/2026

A été nommé secrétaire : Valérie COSTES

Ordre du jour :

-1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2026.

-2) Approbation répartition du capital social de la SPL-Xdemat et pouvoir au représentant de la collectivité.

Questions diverses :

- Organisation du 14 Juillet 2026

- Ajout de raccordements pour les travaux de réfection du réseau d'eau de la commune

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Observations : aucune

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 5 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstentions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Avril 2026.

2-2026-21 APPROBATION RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL-XDEMAT ET POUVOIR AU REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 15 avril 2026, SPL-Xdemat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur ou encore la modification des statuts.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,

- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

Sur ces 3 579 actions communales et intercommunales, 531 sont auboises, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	504	14,35 %
Aisne	1 186	9,24 %	589	16,77 %
Ardennes	627	4,88 %	367	10,45 %
Marne	845	6,58 %	306	8,71 %
Haute-Marne	697	5,43 %	451	12,84 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	655	18,64 %
Meuse	626	4,88 %	140	3,98 %
Vosges	835	6,50 %	501	14,26 %
Total	12 838		3 513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, *« à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (…) sur la modification portant sur (…) la composition du capital (…) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».*

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

  - le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
  - le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
  - le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
  - le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
  - le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
  - le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
  - le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
  - le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après avoir délibéré avec 5 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstentions
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-**Décide** d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la SPL-Xdemat.

-**Donne** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

3-2026-13-1 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMPLÉMENTAIRE DES IMPÔTS DIRECTS

CETTE DÉLIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA 2026-13 SUITE A UN NOMBRE INSUFFISANT DE MEMBRES POUR LA CCID.

Après délibération, le conseil municipal nomme les membres de la commission communal des impôts directs comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HABITANTS de VAILLANT	MOILLERON Fabrice	ROUDAUT Valériane
	LEFEVRE Maxime	POTOT Ludivine
	COSTES Valérie	DUMARTIN Dominique
	MOILLERON Nadège	VAUMEREL Patrick
	REYBARD Pascal	VAUMEREL Gaël
	BARONI Samuel	BOLOT Christine
	MOILLERON Gérard	BOLOT Jean-Marc
	VALENTIN Michelle	SAUVAGEOT Romain
	JOBARD Claude	BOITTEUX Franck
	MARQUANT Florine	VAUMEREL Evelyne
	SARCELLE Benjamin	STEULET Isabelle
	DUMARTIN Patrice	PINEL Laurent

Questions diverses :

1) Organisation du 14 Juillet 2026

   Le Conseil Municipal décide d'organiser un repas républicain offert aux habitants de la commune le 14 juillet à 12heures à la salle de la Régie Rurale.

2) Ajout de raccordements pour les travaux de réfection du réseau d'eau de la commune

   L'ancien Conseil Municipal n'ayant pas prévu de raccorder le 29 Grande Rue ainsi que le cimetière au réseau d'eau en cours de réfection, ils nous semblent judicieux de le rajouter aux travaux de l'entreprise DUPONT de manière à éviter ultérieurement des frais supplémentaires d'ouverture de voirie.

Séance levée à : 18h00

En mairie, le 13/06/2026

Le Maire

Pascal REYBARD